



# **GESTION DE CRISES**

## **2 mesures bien distinctes**

**Les Caméras sont sur ON, et la vidéo exploitée quand**

- Une ou plusieurs personnes détenues sont impliquées dans des règlements de comptes.
- Une personne détenue déclare avoir subi des violences de la part d'un personnel.

**Les Caméras sont en OFF !**

**Et les vidéos non transmises à la Justice quand**

- Un Surveillant subit une agression physique de la part d'un détenu.

Pour besoin des enquêtes, le SPS exige que les caméras de vidéosurveillance soient véritablement exploitées avec lecture des bandes vidéos et transmissions à la Justice dès lors qu'il s'agit d'agressions de personnel.

Pour quel motif le Directeur ne transmet-elle pas les supports vidéo ? L'utilisation et la transmission de ces pièces éviteraient de voir la parole des Surveillants mise en doute par les services de Police ou de Gendarmerie.

Il est inconcevable de n'utiliser ce matériel que dans certaines situations à l'avantage exclusif de la population pénale alors que les Surveillants doivent être confrontés à des auditions sans appui de ce matériel... Ceci éviterait le classement sans suite de certaines affaires...

**Encore ce dimanche 5 juin, où en cour de promenades des détenus se sont livrés à des actes de violences... Un détenu « victime » qui en est ressorti avec des estafilades aura conduit la Direction à exploiter les bandes vidéo.**

**Monsieur le Directeur :**

**A quand le même traitement et considération à l'égard de votre personnel ?**

Le 08/06/2022, David M pour le bureau local SPS

***LE Syndicat 100% Surveillants !***